

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt février à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombres de votants : 14

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme HEITZ Céline, M. MARTIN Kévin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPRÉVOTE Sylviane, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, Mr BRYLKA Cédric.

Excusés : Mme VALENTIN Nadia pouvoir à Mme VANSON Brigitte, Mme ABEL Amélie pouvoir à Mme HEITZ Céline, Mme GÉHIN Sylvie pouvoir à M. MARTIN Kévin.

A été nommée secrétaire de séance : Mme LAPRÉVOTE Sylviane assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 15/02/2024

Date d'affichage liste délibérations : 27/02/2024

La séance est ouverte à 19h

Le Procès-Verbal du 23 janvier 2024 est adopté.

Demande de subvention au titre de la rénovation énergétique pour la restructuration de l'école élémentaire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement du projet de restructuration de l'Ecole Elémentaire de la commune.

Elle précise le montant total des travaux HT : 1 152 911,43 € HT + 172 936,71 € HT de frais annexes (15 % du montant des travaux) soit un total d'opération de 1 325 848,14 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, outre la demande d'aide déjà déposée auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la commune souhaite également solliciter une aide financière auprès :

- de l'Etat au titre du Fonds Vert ;
- de la Région Grand Est au titre du Climaxion ;
- du Département.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Poste de Dépenses	Montant HT en €	Ressources	Base Eligible HT en €	Taux Subv.	Montant Aide Prévisionnelle HT en €
Travaux	1 152 911,43	DETR (Etat)	1 325 848,14	40 %	530 339,25

Frais annexes	172 936,71	Fonds Vert (Etat)	456 751,07	40 %	182 700,43
		Climaxion			67 000,00
		Conseil Départemental	804 900,00	15 %	120 735,00
		Total Subventions Publiques	1 325 848,14	67,94 %	900 774,68
		Autofinancement		32,06 %	425 073,46
Total Dépenses	1 325 848,14	Total Recettes			1 325 848,14

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subventions énumérées ci-dessus.

Création d'un poste permanent de cadre C et de grade Adjoint Technique à temps complet

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite au 1^{er} octobre 2024 de M. GRANDGIRARD Dominique qui occupe le poste d'agent technique à temps plein, de cadre C et de grade adjoint technique principal 1^{ère} classe. Considérant l'importance du poste de M. GRANDGIRARD Dominique, il convient de renforcer les effectifs du service technique pendant quelques mois afin d'assurer le transfert de compétences et la connaissance du terrain à son (sa) remplaçant(te).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial à 35H par semaine le plus tôt possible,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire de recruter un agent technique,
- PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour et que les crédits nécessaires sont prévus.

Convention de mise à disposition temporaire d'un local communal au foyer de ski

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association « le Foyer de ski » demande à disposer d'un local communal afin d'entreposer du matériel pour leur permettre d'organiser leur 100^{ème} anniversaire.

L'appartement situé 2 chemin du Plain à Ventron (Maison Frère Joseph) étant libéré et ne pouvant plus être loué en l'état, Mme le Maire propose de leur mettre à disposition temporairement, le temps de leur manifestation, soit mi-juillet 2024, à titre gratuit.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition de l'appartement situé 2 chemin du plain à Ventron au foyer de ski à titre gratuit jusqu'à mi-juillet 2024 ;
- AUTORISE Mme le Maire d'établir et signer la convention de mise à disposition.

Convention de mise à disposition d'un local communal à Mme PELÉ Nathalie, aquarelliste

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme PELÉ Nathalie, aquarelliste et naturopathe à Le Ménil (88160) propose de dispenser des cours d'aquarelle sur la commune de Ventron et demande si un local peut lui être mis à disposition.

La bibliothèque présentant un cadre agréable pour cette activité et toutes les conditions requises pour accueillir du public, des créneaux sont encore disponibles. Mme le Maire propose de mettre à disposition la bibliothèque à Mme PELÉ Nathalie moyennant une redevance annuelle de 80 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de mettre à disposition la bibliothèque à Mme PELE Nathalie pour permettre la dispense de cours d'aquarelle, moyennant une redevance annuelle de 80 € ;
- AUTORISE Mme le Maire d'établir et signer la convention de mise à disposition.

Extension des réseaux électrique et téléphonique pour alimenter la parcelle AM452

Monsieur Patrick KESSLER informe les membres du conseil municipal de l'extension des réseaux électrique et téléphonique pour alimenter la parcelle AM452 conformément à la délibération de conseil municipal du 7 février 2023.

Concernant le réseau électrique, le coût de l'opération est estimé à 7 424,00 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 59 % du montant du projet, soit 4 380,16 € HT, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) en date du 19 juin 2018.

Concernant le réseau téléphonique, le coût de l'opération est estimé à 1 499,20 € HT. La commune prendra en charge le Génie Civile soit, 208,00 € HT, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) en date du 19 juin 2018.

Mme le Maire demande le délai d'intervention du SDEV : entre 1 à 3 mois.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique et téléphonique pour alimenter la parcelle AM452 telle qu'énoncée ci-dessus ;
- AUTORISE la réalisation des travaux par le SDEV, Maître d'Ouvrage ;
- S'ENGAGE à verser au SDEV, dès que la demande lui en sera faite, les participations de la commune.

Constat de la déliquescence des services de santé

Madame le Maire informe le conseil municipal que, chaque semaine, en mairie, nous sommes confrontés aux conséquences de la déliquescence des services de santé.

Le naufrage en cours de notre système de santé conduit de multiples familles à renoncer à se soigner, quelle que soit la pathologie concernée.

Dans certaines parties de nos territoires, c'est presque 60 %, voire plus, de nos habitants qui sont sortis du parcours de santé.

Ce décrochage intervient sur les soins curatifs immédiats, mais également sur les soins préventifs, induisant de graves conséquences à moyen et long terme.

S'agissant de notre système hospitalier et nos secours d'urgence, aujourd'hui, nous ne pouvons que constater le désarroi et l'amertume de nos concitoyens face à l'effondrement de ces services dans l'incapacité d'accueillir les patients et de secourir les citoyens en situations de risque absolu.

La fermeture de ces services d'urgence clôturer la marche d'un lent processus qui conduit à ne plus pouvoir être soigné dignement et humainement en France.

La santé est une compétence de l'Etat, aussi face à cette situation,

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DEMANDE au Gouvernement de donner les moyens aux services d'urgence et de santé publique de pouvoir fonctionner et, que ce soit pour les spécialités ou pour la médecine de ville, de permettre à chacun de retrouver un parcours de soins digne.

Questions diverses

Mme le maire rappelle la commémoration organisée par les amis de Pforzheim à Pforzheim les 23-24-25 février 2024 et que nous les recevrons à notre tour le 9 novembre 2024. A cette occasion nous comptons sur la présence de nombreux vétérans. Mme le Maire et M. CUNY y assisteront.

Mme le maire annonce qu'elle sera interviewée par FR3 Lorraine ce mercredi 21 février concernant la station. Le reportage sera diffusé jeudi 22 février au soir.

Mr Christian CUNY communique la date de la commission finance sur le budget 2024 le 11 mars 2024 à 18h à la salle du conseil.

La séance est levée à 19H40

La secrétaire de séance,
Sylviane LAPREVOTE.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

